



RÉSIDENCE
SAINT-MICHEL

AVENUE DR EUGÈNE BERNARD
04300 FORCALQUIER
TEL/FAX 04 92 75 06 80
E-MAIL : rstmichel@wanadoo.fr
SITE : www.hopitaux04.net

ACTE DE CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE

ACTE DE CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE

(articles 2011 à 2043 du Code Civil)
(à établir en deux exemplaires originaux)

Etablissement :

**RESIDENCE SAINT-MICHEL
04300 Forcalquier**

Caution signataire du présent engagement :

NOM et Prénom :

Adresse :

Pour le Résidant :

Date et signature du contrat de séjour :

A la date de signature, le montant du prix de journée applicable est de : (en toutes lettres)

.....

Ce montant est fixé chaque année par Arrêté du Président du Conseil Général.

Après avoir pris connaissance du Contrat de séjour et du Règlement intérieur, le signataire du présent contrat déclare se porter caution solidaire et s'engage à ce titre au profit de l'Etablissement à satisfaire aux obligations du résidant qui résultent du Contrat de séjour et du Règlement intérieur pour le paiement :

- des frais de séjour, fixés chaque année par Arrêté du Président du Conseil Général,
- des charges récupérables et réparations éventuelles.

La présente caution renonce expressément au bénéfice la division et de la discussion.

La présente caution est souscrite au profit de l'Etablissement pour la durée du Contrat de séjour, sous réserve qu'à chaque révision des frais de séjour elle n'ait pas dénoncée le cautionnement dans un délai de deux mois après en avoir été informée.

La caution solidaire confirme sa connaissance de la nature et de l'étendue de ses obligations en recopiant de sa main (sur les deux originaux) la mention ci-après :

« Je me porte caution solidaire sans bénéfice de discussion ni de division pour les obligations nées au cours de l'exécution du Contrat de séjour et résultant de ce Contrat de séjour et du Règlement intérieur dont j'ai reçu les deux exemplaires :

- **pour le paiement des frais de séjour du Résidant, fixés chaque année par Arrêté du Président du Conseil Général et révisables unilatéralement sous réserve qu'après en avoir été informé, je n'ai pas dénoncé mon cautionnement dans un délai de deux mois,**
- **pour le paiement des charges récupérables et réparations éventuelles. »**

Fait à le

LA CAUTION

Le Représentant de l'Etablissement

Signature précédée de la mention manuscrite

« lu et approuvé pour caution solidaire »

« lu et approuvé, bon pour acceptation »